



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet - Direction des sécurités  
Service interministériel de défense  
et de protection civile**

Moulins, le **30 AOUT 2021**

**Le Préfet**

à

Mesdames et Messieurs les  
Maires du département de l'Allier

Affaire suivie par : Zoé SALVARY  
Tél : 04 70 48 30 46  
Courriel : zoe.salvary@allier.gouv.fr

**OBJET** : addendum à la posture Vigipirate « été – automne 2021 ».

Dans le contexte de la crise sanitaire persistante et d'une menace terroriste élevée, la perspective du procès des attentats du 13 novembre 2015 à compter du 8 septembre 2021 risque de catalyser à nouveau les tensions, à l'instar de l'année précédente où le niveau « Urgence attentat » a été activé.

Pour rappel, la posture Vigipirate « été – automne 2021 » active au 19 juin 2021 maintient l'ensemble du territoire national au niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** ».

Cette posture adapte le dispositif en mettant l'accent sur la sécurité :

- des touristes et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires, en fonction de la reprise d'activité ;
- des espaces de commerce et des lieux de rassemblements, y compris les lieux de culte ;
- des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux, ainsi que les lieux de vaccination.

A ces mesures déjà actives s'ajoute la suivante :

- restreindre les activités aux abords des installations et bâtiments désignés, en particulier les locaux relevant du ministère de la Justice, les établissements culturels (salles de spectacle, rassemblements festifs, locaux de presse), les lieux de culte ainsi que les commissariats et brigades de gendarmerie.

Dans ce contexte, je vous rappelle la nécessité d'organiser en conséquence la sécurité des évènements se déroulant sur votre territoire.

A ce titre, vous veillerez à informer dans un délai raisonnable mes services et ceux des sous-préfectures territorialement compétentes des manifestations publiques à caractère sensible organisées sur votre territoire.

Ces informations permettront à mes services de vous accompagner, le cas échéant, dans le déploiement des dispositifs de sécurité des manifestations.

Des informations relatives au dispositif Vigipirate sont disponibles sur la plateforme en ligne [www.vigipirate.gouv.fr](http://www.vigipirate.gouv.fr)

Des fiches de sensibilisation, à destination tant du grand public que des professionnels, sont disponibles sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-centre-du-nouveau-dispositif-vigipirate-contre-le-terrorisme>

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

1505 100A 0 E

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,



Alexandre SANZ